

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 28 septembre 2017 à 10 h 15  
au siège de la Communauté situé au  
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

**SONT PRÉSENTS**

M. Denis Coderre, président  
M. Marc Demers, vice président

M. Stéphane Boyer	M. Bernard Gagnon
M. Pierre Charron	M. Paolo Galati
M. Harout Chitilian	Mme Manon Gauthier
Mme Marie Cinq-Mars	Mme Patricia R. Lattanzio
Mme Marlene Cordato	M. Jean Martel
M. Martin Damphousse	M. Lionel Perez
M. Claude Dauphin	Mme Chantal Rouleau
M. Alain Dépatie	M. Philippe Roy
Mme Chantal Deschamps	M. Aref Salem
M. Pierre Desrochers	Mme Caroline St-Hilaire
M. Alan DeSousa	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Dyotte	

**N'ONT PU ASSISTER**

Mme Catherine Clément-Talbot et M. Guy Pilon.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, et la secrétaire suppléante, Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 22 septembre 2017 et l'avis public a été donné le 19 septembre 2017.

---

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 15.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

---

## DÉPÔT D'UN ACTE DE NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Dépôt de la résolution numéro 2017-07-172 adoptée par le conseil de la Municipalité de Thérèse-De Blainville le 12 juillet 2017 désignant Mme Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, comme membre du conseil de la Communauté en remplacement de M. Paul Larocque.

---

CC17-028

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

---

CC17-029

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 15 JUIN 2017

PROPOSÉ PAR : M. Alain Dépatie

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2017.

---

CC17-030

### APPROBATION D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-158-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE17-192 adoptée à sa séance du 14 septembre 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

- la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme des immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2017-240 de son conseil d'administration, afin de prévoir pour le projet intitulé «Rénovation de l'édifice du 2000 Berri » sous la rubrique « Métro » un montant de trente-six millions sept cent vingt et un mille dollars (36 721 000 \$) ; et
  - l'emprunt de trente-six millions sept cent vingt et un mille dollars (36 721 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-158-1 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet «Rénovation de l'édifice du 2000 Berri » modifiant le règlement R-158.
-



CC17-031

APPROBATION D'UN EMPRUNT DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO R-173 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE17-193 adoptée à sa séance du 14 septembre 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : M. Lionel Perez

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la  
Communauté métropolitaine de Montréal,

- la modification apportée au Programme des immobilisations  
2017-2026 de la Société de transport de Montréal par la  
résolution CA-2017-256 de son conseil d'administration, afin de  
regrouper les deux phases du projet « Renouvellement des actifs  
informatiques Chaîne d'approvisionnement et RDA » et de le  
renommer « Vision CA et RDA » sous la rubrique « Secteur  
administration » et de modifier le montant total de trente-cinq  
millions vingt-deux mille dollars (35 022 000 \$) pour l'augmenter  
à soixante-quinze millions neuf cent vingt-cinq mille dollars  
(75 925 000 \$) taxes nettes de ristournes et frais financiers  
inclus, et
  - l'emprunt de soixante-neuf millions deux mille quatre-vingt  
dollars (69 002 080 \$) en partie décrété pour le réseau de métro  
par le règlement numéro R-173 de la Société de transport de  
Montréal afin de financer le projet « Vision CA et RDA » sous la  
rubrique « Secteur administration ».
- 

CC17-032

DISTRIBUTION FINALE DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR LES  
CARBURANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE17-194 adoptée à sa séance du 14 septembre 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : M. Martin Damphousse

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 2.6 du décret 602-2015 du  
gouvernement du Québec, l'état définitif pour l'exercice financier 2016  
de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5  
cent le litre dédiée au financement du transport en commun  
métropolitain sur le territoire de l'Autorité régionale de transport  
métropolitain, énoncée au document joint à la présente résolution pour  
en faire partie intégrante.

---

CC17-033 POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE  
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE17-202 adoptée à sa séance du 21 septembre 2017,

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : M. Aref Salem

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 74 de la Loi sur l'Autorité  
régionale de transport métropolitain, la première politique de  
financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain, adoptée  
le 20 septembre 2017 par la résolution numéro 17-CA(ARTM)-047 de  
son conseil d'administration, jointe à la présente résolution pour en faire  
partie intégrante.

*M. Demers, M. Boyer, M. Galati,  
Mme St-Hilaire, M. Dépatie, M. Martel,  
M. Charron et Mme Cordato  
inscrivent leur dissidence.*

---

CC17-034 FINANCEMENT DU SERVICE 211

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE17-203 adoptée à sa séance du 21 septembre 2017,

PROPOSÉ PAR : Mme Manon Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu de reconnaître le projet d'implantation et d'opération du  
service 211 dans le Grand Montréal comme étant un projet admissible à  
un financement par le Fonds de développement métropolitain.

*M. Gagnon et M. Damphousse  
inscrivent leur dissidence.*

---

CC17-035 MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET  
DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE17-165 adoptée à sa séance du 3 août 2017,

PROPOSÉ PAR : Mme Patricia R. Lattanzio

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est résolu

De prendre acte de la demande du Réseau de transport métropolitain  
de revoir la rémunération des membres de son conseil d'administration  
afin de tenir compte des nombreuses réunions de comités auxquelles  
les membres sont appelés à participer ;

.../5



CC17-035  
suite

De prendre acte de la différence de traitement accordé aux membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain en ce qui concerne la rémunération à la séance des membres indépendants selon l'organisme les ayant nommés, soit le gouvernement du Québec ou la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De modifier en conséquence la rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et de l'Autorité régionale de transport métropolitain en remplaçant le tableau joint à la résolution numéro CC16-049 par le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De donner un effet rétroactif à la présente résolution afin que la rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et de l'Autorité régionale de transport métropolitain soit ajustée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon ces nouveaux paramètres.

---

CC17-036

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS À M. BERNARD GAGNON

Il est résolu à l'unanimité de féliciter M. Bernard Gagnon pour son travail et ses réalisations à titre de maire de Saint-Basile-le-Grand pendant 27 ans, et le remercier plus spécifiquement pour sa contribution comme membre du conseil de la Communauté depuis novembre 2013 et comme président du comité consultatif agricole depuis janvier 2014, que ses projets futurs soient couronnés de succès.

---

CC17-037

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS À MME MANON GAUTHIER

Il est résolu à l'unanimité de féliciter Mme Manon Gauthier pour son travail et ses réalisations à titre de membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, et la remercier plus spécifiquement pour sa contribution comme membre du conseil de la Communauté depuis novembre 2013, membre de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances ainsi que membre et vice-présidente de la commission du logement social depuis janvier 2014, en lui souhaitant la meilleure des chances dans ses prochaines réalisations.

---

CC17-038

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS À M. PIERRE DESROCHERS

Il est résolu à l'unanimité de féliciter M. Pierre Desrochers pour son travail et ses réalisations à titre de président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et le remercier plus spécifiquement pour sa contribution comme membre du conseil de la Communauté depuis novembre 2013, et membre et vice-président de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances depuis janvier 2014, en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses prochains défis.

---



#### Commentaires de présidents des commissions

- M. Pierre Desrochers, au nom de la présidente de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, Mme Sylvie Parent, fait état du rapport déposé par la commission concernant le mandat sur les données ouvertes.
- Le président de la commission de l'environnement, M. Stéphane Boyer, dresse un bilan des mandats remplis au cours des derniers quatre ans et fait état des travaux en cours concernant un mandat sur la protection des milieux naturels.
- M. Pierre Charron, au nom du président de la commission de l'aménagement, M. Dominic Perri, fait état du rapport déposé à l'égard des deux premiers volets du mandat concernant les inondations du printemps 2017 sur le territoire de la Communauté.

#### Commentaires du président

- M. Denis Coderre remercie les membres du conseil et souligne leur apport aux réalisations de la Communauté dont la pertinence s'est affirmée au cours des quatre dernières années, par des projets tels que le sentier cyclable et des interventions comme celle contre le projet Énergie Est de TransCanada.

---

#### Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 30 mai et le 3 août 2017.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 13.

Les résolutions numéros CC17-028 à CC17-038 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Tim Seah  
Secrétaire

ANNEXE

28 septembre 2017

Période de questions des citoyens

<b>NOM</b>	<b>SUJET DE L'INTERVENTION</b>
M. Guy Turcotte, SOS Fernand-Séguin	Le corridor vert Châteauguay-Léry.
M. Bruce Walker, STOP	L'application du règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux.
M. Philippe Cousineau-Morin Trajectoire Québec	La tarification de l'Autorité régionale de transport métropolitain.